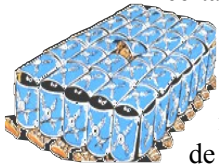


## Classement des services de publicité foncière PAS DE MESURES D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES CHEFS DE CONTRÔLE !

Le groupe de travail du 2 mai 2012 était présidé par M. Rambal, Directeur adjoint, et avait pour objet de clore le cycle d'élaboration du classement des futurs postes comptables du Service de la Publicité foncière (SPF) qui prennent le relais des Conservations des Hypothèques, supprimées dès le 1er janvier 2013.

La discussion s'articulait autour de deux fiches techniques, l'une traitant de la répartition des indices chiffres et lettres libérés par les ex CH et l'autre du devenir des chefs de contrôles.

Après près de deux heures d'après discussions entre la Direction Générale, d'une part, et les délégations des conservateurs SNUI et CGT, d'autre part, sur les garanties tant de carrières que financières accordées aux ex-C.H. dans le cadre de mesures largement dérogoires, il tardait à la délégation **FO.-DGFIP** d'aborder la seconde fiche où, à sa demande, devaient être examinées les propositions de l'Administration permettant d'ouvrir la fonction de comptables de services de la Publicité Foncière (SPF) à certains chefs de contrôle.



Ce fût alors une levée de boucliers des délégations SNUI et CGT qui ont tenté d'empêcher le débat en déclarant qu'il n'était pas acceptable de permettre aux chefs de contrôle, inspecteurs ou B+, de prétendre à la moindre priorité pour accéder, par mutation, liste d'aptitude ou examen professionnel à un emploi de comptable de SPF dans les postes de catégorie C4.

Pour **FO.-DGFIP**, la transformation des CH en postes comptables est enfin l'occasion pour l'Administration de donner un "coup de chapeau" aux chefs de contrôle, cheville ouvrière des CH, qui ont exercé cette mission dans des conditions toujours plus difficiles, dans l'intérêt de l'administration, mais aussi dans celui des Conservateurs des Hypothèques.

Le Syndicat demande donc, pendant une période transitoire allant jusqu'en 2015, de les faire bénéficier de priorité pour que certains puissent être nommés comptables sur les postes de SPF de catégories 4, par voie de mutation.

Face à l'opposition marquée de ces deux délégations syndicales représentatives, la Direction Générale a retiré son projet et s'est engagée à faire de nouvelles propositions, dans un délai non précisé et il est à craindre qu'elles seront probablement moins intéressantes pour les chefs de contrôle.

**FO.-DGFIP** n'a jamais porté de jugement de valeur (sans jeu de mot) sur l'accompagnement social accordé aux conservateurs (AFIP, AFIPA et IP) qui leur permet de sortir financièrement par le haut de l'ancien système. Il s'interroge donc sur la motivation de ceux qui demandent à la Direction Générale d'écarter les chefs de contrôle d'un dispositif d'accompagnement dérogoire, même temporaire, et c'est

pourquoi **FO.-DGFIP** maintient cette revendication.

Un dernier sujet traitait d'un outil permettant de déterminer le besoin d'encadrement des postes comptables. La délégation **FO.-DGFIP** a déclaré que les informations données aux OS ne permettaient pas de porter un jugement sur les propositions de la DG en matière de pondération d'indicateurs.

Cette dernière a donc reporté l'examen de cette fiche en l'attente de production des résultats des simulations qu'elle a effectuées

## FO APPELLE À UN DIALOGUE SOCIAL NORMAL

Le résultat de l'élection présidentielle, événement majeur de la vie politique, était bien évidemment au centre des réflexions. **FO**, attachée à la fois à la démocratie républicaine et à l'indépendance de l'organisation syndicale, avait indiqué que « Pendant la campagne électorale, les revendications continuent ».

J-Claude Mailly a appelé, en écho aux propos de M. Hollande se présentant comme un candidat normal, à un "dialogue social normal dans le respect du rôle des interlocuteurs" de la part du Président élu et de son futur gouvernement.

Pour **FO**, "des relations normales, cela veut dire qu'on ne soit pas critiqués, traités de corps intermédiaires, stigmatisés, car cela ne ferait qu'envenimer les choses", en référence, aux critiques adressées durant sa campagne par Nicolas Sarkozy aux syndicats. Mais cela veut dire aussi "qu'on n'a pas besoin d'inscrire dans la constitution qu'il faut nous consulter, avant de prendre une décision. En démocratie ça doit se faire naturellement". Dans son projet, François Hollande prévoit en effet d'inscrire l'obligation de concertation avec les partenaires sociaux dans la Loi fondamentale.

Toujours "sur la méthode", **FO** souhaite "un président qui préside et un Premier ministre qui gouverne" et "qu'on retrouve une distinction de rôle entre les uns et les autres, c'est important au plan démocratique".

**FO** attend des réunions bilatérales pour préparer la conférence sociale prévue à la mi-juillet par M. F. Hollande J-Claude Mailly, "se sent libre face au nouveau pouvoir" pour défendre les revendications.

Sur les retraites, il relève déjà "un premier point de désaccord" avec François Hollande qui veut revenir au départ à 60 ans pour les personnes ayant "cotisé" 41 ans, alors que **FO** demande que soient pris en compte les trimestres "validés" c'est-à-dire y compris les périodes de chômage, de maternité, etc, sinon ce "serait discriminatoire". Le Smic, le traité budgétaire européen et les risques des plans sociaux sont, selon lui, les premiers gros dossiers sur la table du nouveau pouvoir.

